



angers Loire métropole

communauté d'agglomération



→ Dossier presse

# Inauguration de la déchèterie de la Claie-Brunette

Juigné-sur-Loire

Mercredi 18 mars 2009

# SOMMAIRE

- ➔ **Les déchèteries : des équipements majeurs du dispositif de gestion des déchets**
- ➔ **Chiffres-clés 2008**
- ➔ **Déchèterie de la Claie-Brunette à Juigné-sur-Loire**
- ➔ **Infos pratiques**

---

## **Relations presse**

Corine BUSSON-BENHAMMOU

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

83, rue du Mail – BP 80529 – 49105 Angers Cedex 02

Tél. : 00 33(0)2 41 05 40 33 - Fax : 00 33(0)2 41 05 39 29

---

## → Les déchèteries : des équipements majeurs du dispositif de gestion des déchets

Afin d'offrir aux habitants de l'agglomération un service de collecte des déchets de qualité, Angers Loire Métropole met à leur disposition 8 déchèteries réparties de manière cohérente sur tout son territoire.

- Villechien à Saint-Barthélemy-d'Anjou,
- La Baumette à Angers,
- Le Lac Bleu à Avrillé,
- Les Brunelleries à Bouchemaine,
- Le Petit Guichard à Saint-Sylvain-d'Anjou,
- Le Haut-Coudray à Montreuil-Juigné,
- Recyclerie-Déchèterie en partenariat avec l'association Emmaüs à Saint-Jean-de-Linières,
- La Claie Brunette à Juigné-sur-Loire

## → Chiffres-clés 2008

En 2008, les fréquentations des 8 déchèteries ont légèrement baissé par rapport à 2007 (**894 000 passages** contre 927 000 en 2007).

Les tonnages collectés ont eux aussi légèrement baissés. **57 304 tonnes** de déchets ont été collectées contre 59 725 tonnes en 2007.

La baisse des tonnages s'explique essentiellement par une diminution des apports des déchets végétaux et des déchets inertes.

La répartition des tonnages :

Type de déchets	2008	2007
Déchets dangereux des ménages	290 tonnes	260 tonnes
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	1 672 tonnes	1 227 tonnes
Déchets non recyclables (inertes / gravats et tout venant / encombrants)	31 927 tonnes	32 670 tonnes
Déchets recyclables (déchets verts, cartons, papiers, ferrailles, bois brut, batteries, huiles moteurs usées...)	23 415 tonnes	25 568 tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>57 304 tonnes</b>	<b>59 725 tonnes</b>

Une augmentation des apports de déchets dangereux des ménages (+11,5%) (Campagne de sensibilisation en 2008 qui sera reconduite en 2009) et des déchets d'équipements électriques et électroniques (+ 36%) est remarquable.

## → Déchèterie de la Claie-Brunette à Juigné-sur-Loire

Angers Loire Métropole est propriétaire de la déchèterie de la Claie Brunette à Juigné-sur-Loire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Auparavant, cet équipement appartenait à la Communauté de Communes Loire Aubance. Mais cette déchèterie recevait de nombreux habitants de l'agglomération et les coûts d'exploitation d'Angers Loire Métropole étaient plus favorables que ceux la communauté de communes Loire Aubance.

Pour offrir aux habitants les mêmes services que les autres déchèteries présentes sur le territoire, des travaux d'aménagement ont été nécessaires pour moderniser la déchèterie et la mettre en conformité avec les normes de sécurité.

- Installation d'un pont bascule pour effectuer la pesée des apports de déchets par les professionnels ;
- Réalisation d'une aire de dépôt des déchets végétaux pour répondre aux arrivées massives lors des périodes de forte production, etc....

Montant achat de la déchèterie (2006) : 22 500 €

Montant des travaux d'aménagement (2007) : 654 617,76 €

Depuis 2006, Angers Loire Métropole comptabilise, sur la base d'une enquête annuelle, la répartition des passages pour les collectivités.

La répartition des frais de fonctionnement de la déchèterie est régie par une convention avec la communauté de communes Loire Aubance et une convention avec le SMITOM Sud Saumurois (pour les habitants de Mozé sur Louet). Elle se fait au prorata du nombre de passages.

## → Infos pratiques

### **Les déchèteries sont ouvertes au public aux horaires suivants :**

Horaires d'été – du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre :

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 18h,
- Le samedi : 8h30 à 18h sans interruption,
- Le dimanche : de 8h30 à 12h

Horaires d'hiver – du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars :

- Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h,
- Le samedi : 9h à 17h sans interruption,
- Le dimanche : 9h à 12h

**Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.**



# 5 aller à la déchèterie

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, vous avez le choix entre huit déchèteries. Gratuites pour les particuliers, elles recueillent un grand nombre de déchets. Ils sont ensuite acheminés vers des filières de traitement adaptées.

## Déposer

Pour une valorisation maximale, **chaque benne correspond à une filière de traitement**. Par exemple, **les déchets dangereux sont isolés** et destinés à des centres spécifiques.

Respectez bien les consignes.



### ► La benne "papiers"

papiers, journaux, magazines (sans les films d'emballage), livres, annuaires, cahiers.

Destination: papeteries pour la fabrication de nouveaux papiers.

> Ne pas déposer: papiers souillés, tapisserie, papier essuie-tout, classeurs.



### ► La benne "cartons"

cartons pliés, cartonnettes.

Destination: cartonneries pour la fabrication de nouveaux cartons.

> Ne pas déposer: papiers, calages en polystyrène, tapisserie.



### ► La benne "bois"

palettes, caissettes, cageots, grosses branches, chutes de bois brut,

piquets en bois...

Broyage lent pour chauffage bois.

> Ne pas déposer: meubles, canapés et fauteuils, contre-plaqué, agglomérés, bois traité.

> Les bois traités, avec les vernis, colles, peintures toxiques ne peuvent être valorisés et sont à déposer dans la benne "tout-venant".



### ► La benne "végétaux"

tailles de haies, tontes de pelouse, branchages, feuilles, déchets potagers, fruits. Destination: plate-forme de compostage.

> Ne pas déposer: sacs plastiques, pierres, gravats, grosses branches, souches d'arbre, piquets en bois.



### ► La benne "tout-venant"

objets de moins d'un mètre, tapisserie, plastiques divers, contre-plaqués et agglomérés.

> Ne pas déposer: les objets trop grands ou trop lourds.



### ► La benne "encombrants"

canapés, fauteuils, meubles, matelas, sommiers, contre-plaqués et agglomérés (+ de 1 m), plâtre et placoplâtre, isolants (laine de verre, laine de roche), souches d'arbres... Destination: centre de stockage des déchets ultimes.



### ► La benne "gravats"

pierres, béton, carrelage, pare-brise (sans joint), miroirs, pots de fleur en terre cuite, sanitaires (sans tuyauterie, ni plomberie), vaisselle, céramique, porcelaine.

Destination: centre de stockage des déchets inertes.

> Ne pas déposer: plâtre, placoplâtre, amiante, bois, ferraille.



### ► La benne "ferraille"

objets comportant des parties métalliques: vélos, bidons vides, grillage, métaux, tondeuses, jantes...

Destination: fonderies après broyage et séparation chez un récupérateur de métaux.

> Ne pas déposer: bouteilles de gaz, électroménager récent, éléments entiers de voiture ou de camion.

## Le gardien vous guidera pour les autres déchets :

### > **Électroménager**

Machines à laver, sèche-linge, réfrigérateurs, congélateurs, gazinières, fours, télévisions, ordinateurs, minitels, sèche-cheveux, rasoirs électriques, grille-pain...

### > **Batteries de véhicules**

### > **Huiles moteur** usagées

### > **Radiographies médicales**

### > **Consommables de bureaux**

Cartouches d'encre, toners...

### > **Autres déchets dangereux**

- Peintures, vernis, diluants, solvants
- Tubes néons
- Emballages et bidons souillés
- Acides et bases
- Produits phytosanitaires
- Piles et accumulateurs
- Liquide de frein, liquide anti-gel

### Ne sont pas acceptés :

- Ordures ménagères résiduelles
- Produits radioactifs
- Extincteurs
- Cadavres d'animaux
- Bouteilles de gaz
- Produits explosifs
- Munitions
- Déchets hospitaliers
- Carburants
- Déchets de soins

**Demandez conseil au gardien !**

## Respecter les règles

### Les gardiens

Ils sont là pour vous accueillir, vous renseigner et prendre en charge les déchets spéciaux.

Ils peuvent vous interroger sur l'origine et la nature des déchets.

### Les bennes

Vous n'avez pas le droit de descendre dans les bennes, ni d'y récupérer des éléments.

### La circulation

Les déchèteries sont accessibles aux véhicules particuliers, avec ou sans remorque, ayant un Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes.

Respectez le code de la route et roulez au pas.



## Guide pratique

### Horaires

#### ■ HIVER du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

- Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h
- Le samedi : 9h à 17h sans interruption
- Le dimanche : 9h à 12h

#### ■ ÉTÉ du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 18h
- Le samedi : 8h30 à 18h sans interruption
- Le dimanche : 8h30 à 12h

**LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES TOUS LES JOURS FÉRIÉS**

### Quelle est la plus proche ?

#### ■ Déchèterie de Villechien

Rue de la Paperie  
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou  
Tél. : 02 41 79 79 94

#### ■ Déchèterie de la Baumette

Allée Seuil en Maine – 49000 Angers  
Tél. : 02 41 44 49 13

#### ■ Déchèterie du Haut Coudray

Z.I. du Haut Coudray – 49460 Montreuil-  
Juigné  
Tél. : 02 41 34 89 02

#### ■ Recyclerie-déchèterie Emmaüs

Le Sauloup – Route de Saint-Léger  
49070 Saint-Jean-de-Linières  
Tél. : 02 41 39 73 39

#### ■ Déchèterie du Lac Bleu

Rue de la Ternière – 49240 Avrillé  
Tél. : 02 41 69 21 60

#### ■ Déchèterie des Brunelleries

Ecopole Anjou-Loire – 49080 Bouchemaine  
Tél. : 02 41 77 30 78

#### ■ Déchèterie du Petit Guichard

49480 Saint-Sylvain d'Anjou  
Tél. : 02 41 18 52 81

#### ■ Déchèterie de la Claie Brunette

D 751 – Route des Coteaux  
49610 Juigné-sur-Loire  
Tél. : 02 41 91 90 56



**Dans toutes les déchèteries de l'agglomération, vous trouverez des points tri dans lesquels vous pouvez déposer vos emballages ménagers recyclables et journaux / magazines.**



## TESTEZ LE COMPOST VERT

### > La vente en sac

Dans toutes les déchèteries de l'agglomération, au prix de 2 € le sac de 20 kg.

### > La vente en vrac

Rendez-vous aux déchèteries des Brunelleries, du Haut-Coudray, de Villechien\* ou directement sur la plate-forme de compostage.

Tarifs 2007 : 16,38 € la tonne

Forfait de 5,50 € pour une quantité inférieure à 350 kg par mois.

Renseignements : 02 41 05 58 44

\*Munissez-vous d'un badge de pesée (11 €)